

## COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALE

Procès-verbal n° 1 - Réunion du 4 septembre 2020

**Président** : M. Angelo SETTINI

**Présents** : MM. Thomas CAISMAN, Marc PILLOT, Dominique FOUCHARD (par téléphone)

**Excusés** : Maitre Marion ABECASSIS, M. Pierre CHEYMOL

**La séance est ouverte par le Président.**

En préambule, il rappelle que la CSOE a pour mission d'organiser les élections et d'examiner la recevabilité des candidatures reçues dans le cadre :

De l'élection au Comité de Coordination des Sportifs Sourds de France (CCSSF)

### Election au Comité de Coordination des Sportifs Sourds de France mandature 2020/2024

Il est rappelé que 5 sièges sont à pourvoir dont 1 au titre du siège féminin pour une durée de quatre années, jusqu'à la prochaine assemblée électorale de la Fédération Française Handisport.

**La Commission :**

- procède à la vérification du respect des conditions générales d'éligibilité, pour l'ensemble des candidatures suivantes :

- CORDIER Olivier
- CORJON Olivier
- MOUDNIB Inès (**Au titre du poste féminin**)
- PRESSARD Didier
- REPELLIN Arnaud.

- Dès lors, au regard de ce qui précède, déclare recevables les candidatures susnommées.



Le Président,  
A.SETTINI